



Le Rucher du Périgord

Association d'apiculteurs de la Dordogne

5 Rue Pierre Fanlac 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

En remplissant et en signant le bulletin d'adhésion, vous autorisez l'association Le Rucher du Périgord à mémoriser vos données collectées et à communiquer avec vous, s'il le juge nécessaire afin de vous apporter toutes informations complémentaires sur la réglementation, son fonctionnement, ses projets et son activité, via vos coordonnées apparaissant dans le formulaire d'adhésion.

Bulletin d'adhésion et/ou d'abonnement année 2025

NomPrénom.....

Adresse

Code postal :Commune :

Téléphone : Nombre de ruches déclarées:.....

Email en majuscules :

L'adhésion au Rucher du Périgord comprend :

Cotisation proportionnelle :	de 0 à 20 ruches	12 €	€
	de 21 à 50 ruches	17 €	€
	de 51 à 100 ruches	22 €	€
	plus de 100 ruches	26 €	€
Abonnement à la revue du Rucher du Périgord			20 €
Total Adhésion			€

Assurance Ruches facultative

Retrouvez le détail des garanties dans la revue de janvier. Une seule formule d'assurance sera choisie.

Formule pack bronze	Responsabilité civile apicole + éco-contribution Leko 0,40 € Xnombre de ruches = €
Formule pack argent	Formule bronze + Défense pénale et Recours, Incendie, Tempête, Inondation (compris Leko) 1,50 € Xnombre de ruches = €
Formule pack or	Formule argent + Vol, Détérioration (compris Leko) 3,40 € Xnombre de ruches = €

Abonnement annuel aux revues facultatif

Abonnement à la revue du Rucher du Périgord pour les non adhérents	25 €	€
L'Abeille de France : Formule papier + numérique	26 €	€
ou L'Abeille de France version numérique seule	16 €	€
Abeilles & fleurs:	36 €	€

Attention pour souscrire à l'abonnement numérique, une adresse mail pour chaque adhérent est obligatoire. Un même e-mail ne peut pas être utilisé par plusieurs adhérents.

Don (non déductible des impôts)

Soutien d'actions en faveur de l'apiculture €

TOTAL GLOBAL (adhésion + assurance +abonnement + don) €

Suite au verso

« Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/> »

Procuration Apiculteurs : Je donne au Syndicat National d'Apiculture procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à :

1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.
2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'écocontribution.
3. Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

Pour donner effet à la présente procuration, **j'atteste que je ne commercialise que des produits non transformés issus de la ruche.**

Le :

Signature :

A renvoyer avec le règlement à la responsable par courrier postal ou par mail:

Anitha Meunier – 244 route d'Atur 24380 EGLISE NEUVE DE VERGT

Tél.portable : 06.31.02.78.99 – mail : adhesions@lerucherduperigord.fr

- Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Rucher du Périgord.
- Virement bancaire – titulaire : Le Rucher du Périgord : **IBAN** : FR76 1240 6000 0423 1225 8780 108 **BIC** : AGRIFRPP824
Veuillez préciser Adhésion 2025, nom et prénom de l'adhérent sur le libellé de votre virement.